

maison de détention de Sainte-Pélagie, où le sieur N... est détenu depuis le 21 décembre 1839. Quelques jours après son entrée il a été placé dans l'infirmerie pour y recevoir les soins que nécessitait une congestion cérébrale, et il y est resté jusqu'à présent.

Voici le résultat de nos observations sur le sieur N...., et des renseignements que nous avons recueillis auprès des surveillants, des infirmiers, et de ses compagnons de détention.

N.... (L.-F.), âgé de cinquante-deux ans, confectionneur d'habillements, exerçait cet état avec profit, depuis vingt ans environ, lorsque ses affaires s'embarrassèrent dans le courant de l'année 1839, et qu'il fut poursuivi par ses créanciers. Il paraîtrait qu'avant cette époque le sieur N... aurait été atteint de fréquentes congestions cérébrales sous l'influence desquelles son intelligence est affaiblie.

Les relations intimes qui existent depuis plusieurs années entre le sieur N... et la fille Louise P., âgée de vingt-trois ans, pourraient n'être pas étrangères à cet affaiblissement moral, en raison de l'épuisement physique auquel il a été exposé par ses rapports réitérés avec cette fille.

Le sieur N... s'exprime actuellement avec beaucoup de difficulté; il y a chez lui perte de mémoire d'un grand nombre de mots, et par conséquent son langage est presque inintelligible.

Il y a en outre de l'incohérence dans ses idées. Il ne paraît pas préoccupé de sa détention ni de l'inculpation qui pèse sur lui; il accuse ses créanciers d'avoir enlevé chez lui son argent et ses effets; cette soustraction l'a mis, à ce qu'il prétend, hors d'état de continuer son commerce.

La satisfaction de ses besoins matériels l'intéresse principalement; il ne demande que ce qui lui est nécessaire pour manger et fumer.

D'après les détails qui nous ont été communiqués par

les surveillants, le sieur N... passerait la plupart des nuits sans sommeil, parlant haut et sans suite, répétant en outre les propos qu'il a entendu tenir dans la journée. On est obligé de lui imposer silence. Il est d'ailleurs doux et tranquille, disant fréquemment qu'il est en prison depuis *trois jours* et que dans *trois jours* on le jugera. Depuis son entrée à l'infirmerie, on a été obligé de lui faire plusieurs applications de sangsues au siège, en raison de très violents maux de tête qu'il a éprouvés.

Dans nos diverses entrevues avec le sieur N..., son état moral nous a présenté les mêmes caractères; ainsi défaut de netteté dans les idées, interruption fréquente dans sa conversation par suite de la perte de mémoire, transition sans motif d'un sujet à un autre, hésitation toujours la même dans sa prononciation, même indifférence sur sa position actuelle et la conséquence qu'elle pourrait entraîner.

De ce qui précède, nous concluons :

1° Que le sieur N... (cinquante-deux ans) présente aujourd'hui les principaux symptômes qui caractérisent la démence à son début;

2° Que cet affaiblissement des facultés intellectuelles paraît remonter à une époque déjà éloignée, et qu'il semblerait avoir été la conséquence des fréquentes congestions cérébrales auquel cet homme est sujet.

Viol d'une jeune fille. — Accès de manie. — Hallucinations. — Illusions. — Guérison momentanée. — Retour des accès.

Premier rapport.

Nous soussignés, conformément à l'ordonnance du 28 mars 1839 de M. Dieudonné, qui nous commet à l'effet de constater l'état mental de la jeune Masson Rosalie, et de rechercher si elle présente des signes d'aliénation,

Nous sommes transportés un grand nombre de fois à la

Salpêtrière, où nous avons observé avec soin cette jeune fille.

Masson (Rosalie), âgée de vingt-deux ans, est d'une petite stature et d'une constitution si délicate qu'elle ne paraît pas avoir plus de seize à dix-sept ans. Elle a les cheveux roux, la peau blanche très fine, et le visage marqué d'un grand nombre de taches de rousseur (éphélides). Cette jeune fille a été transférée à la Salpêtrière le 26 mars. Pendant les premiers jours, son agitation fut très vive; elle se disait enceinte de deux enfants, voyait Dieu et Jésus-Christ et entendait leurs discours. Elle entra en fureur lorsqu'on lui parlait de ses sœurs. On eut recours à l'emploi de la camisole de force et à l'administration d'une douche. Nous avons visité pour la première fois la jeune Masson le 30 mars, le quatrième jour depuis son entrée; elle était, nous dit-on, beaucoup moins agitée que pendant les jours précédents. Nous la trouvâmes en effet assez calme pour répondre avec clarté et précision à toutes nos questions. Sa mémoire paraît très fidèle, et dans les visites successives que nous lui avons faites, nous avons eu pour but de recueillir d'elle-même tous les renseignements les plus circonstanciés sur les événements qui lui étaient arrivés depuis le 20 mars dernier. Ces questions pouvaient tout à la fois nous fournir des détails plus ou moins précis sur les violences dont elle aurait été l'objet, et nous mettre à même d'apprécier l'état de ses facultés intellectuelles. Voici le résumé des détails que la jeune Masson nous a rapportés avec vivacité et intelligence, en parlant toujours très haut; mais cependant elle s'interrompait souvent et témoignait une certaine réserve qui, bientôt, disparaissait avec la défiance qu'elle avait manifestée à notre égard.

Le 20 mars, à six heures du matin, elle se rendit avec son père à la Petite-Villette, pour préparer son départ. Comme il n'y avait pas de place pour elle dans la voiture, elle s'assit près du cocher. Pendant le trajet, celui-ci lui

demanda si elle connaissait Paris et si elle s'y plaisait; la jeune Masson répondit qu'elle retournait dans son pays, et qu'elle regrettait de ne pas être allée voir une de ses cousines qui est à l'hospice Beaujon.

Arrivés à la Villette, tandis que son père s'occupait du départ, le cocher du fiacre lui proposa de la conduire à Beaujon, lui assurant qu'il n'y avait que pour un quart d'heure de chemin pour aller, et autant pour revenir; qu'ainsi elle serait de retour en moins d'une heure, et que son père ne s'apercevrait pas de son absence. La jeune Masson lui demanda combien il voulait; elle fit prix à 2 francs, qu'elle lui paya. La voiture suivit les boulevards extérieurs; au bout de quelque temps, le cocher s'arrêta et appela un homme qui se trouvait sur une des contre-allées du boulevard, et lui proposa de venir avec lui; cet homme répondit qu'il avait à travailler, et refusa. Le cocher descendit de son siège, et, avec l'individu qu'il venait de rencontrer, entra chez un marchand de vin, en proposant à Masson de boire un verre de vin ou quelque chose de doux; elle n'accepta pas, en disant que ce n'était pas son habitude de boire. Ces deux hommes s'approchèrent ensuite de la voiture; le nouveau venu monta sur le siège, et le cocher lui jeta son manteau à collet; puis il ouvrit la portière et voulut monter. La jeune Masson chercha à sortir; il la repoussa et s'assit près d'elle. Elle ne se rappelle pas qui des deux a fermé la portière. Le cocher lui demanda quel âge elle avait; elle répondit quinze ans et demi. Il lui proposa de rester à Paris, en promettant d'acheter des meubles et de l'épouser. Tout en discourant, cet homme, dont les yeux étaient méchants, avait déboutonné sa culotte, SORTI SA BÊTE, cherchant à la lui faire toucher. La jeune Masson lutta, dit-elle, de toutes ses forces; mais le cocher lui tenait les deux poignets avec une de ses mains, tandis qu'il lui avait porté l'autre main entre les cuisses, et qu'enfin il mit sa bête dans elle. Pendant cette lutte, la jeune Masson

dit être tombée faible, et qu'elle ignore s'il lui a mis la bête plusieurs fois dans elle.

La jeune Masson reprit connaissance lorsque la voiture était arrêtée sur le boulevard extérieur. Elle demanda si elle était arrivée à Beaujon ; le cocher voulut la faire descendre, disant qu'il n'avait pas été payé, et qu'il ne voulait pas promener pour rien une salope. Masson voulut aller chez le commissaire de police, et demanda son adresse à un des assistants que cette discussion avait attirés ; il la lui indiqua, et un garçon de chantier, qui était présent et qui avait entendu les plaintes de cette jeune fille, voulut se battre avec le cocher. Là, Rosalie Masson s'aperçut que les douze pièces de 5 francs qu'elle avait reçues le matin d'une de ses sœurs n'étaient plus dans la poche de son tablier, mais elle n'a pas vu le cocher les lui prendre, et s'il ne les a pas volées pendant son évanouissement, elles seront tombées dans la voiture.

La jeune Masson nous a raconté avec les détails les plus minutieux la démarche qu'elle fit inutilement le matin même chez le commissaire de police des Batignolles-Monceaux, sa visite à Beaujon, où elle a vu sa cousine, son retour chez sa sœur, la femme G....., sa visite au commissaire de police des Batignolles pour lui porter plainte, etc., etc.

La jeune Masson nous a ainsi détaillé toutes ses actions jusqu'au moment de son transport à la Salpêtrière ; elle se rappelle fort bien qu'elle a été MAUVAISE, qu'elle a brisé des meubles chez sa sœur ; mais c'est, dit-elle, parce qu'elle était exaspérée que l'on ne voulait pas ajouter foi à ses déclarations sur tout ce qui lui était arrivé.

A son entrée à l'hospice, la jeune Masson était, ainsi que nous l'avons déjà dit, dans une agitation extrême ; et ses cris, ainsi que ses gesticulations bruyantes, obligèrent, après une première nuit passée dans le dortoir des malades tranquilles, de la transférer dans le quartier des folles agitées.

Là, son état d'agitation n'en continua pas moins ; elle interpellait vivement des aliénées dont l'aspect seul l'eût certainement effrayée si elle avait eu toute sa raison, et l'on fut alors obligé de lui mettre la camisole de force.

En proie à une insomnie continuelle, cette jeune fille était tourmentée par des visions de Dieu et de Jésus-Christ, qui lui parlaient et cherchaient à la consoler des violences dont elle avait été l'objet. Elle disait sentir dans son ventre les mouvements de deux enfants. Cet état d'agitation diminua le 30 mars, et l'on s'aperçut que l'écoulement des règles se manifestait ; ce n'était qu'un écoulement peu abondant excité, disait-elle, par l'examen des médecins et par les bains qu'elle avait pris. Cet écoulement de sang dura seulement trois jours, tandis qu'ordinairement il avait lieu abondamment pendant huit jours (la dernière époque avait cessé le 12 mars).

Depuis le 5 avril, l'état d'agitation de Rosalie Masson a diminué successivement d'intensité. Loin de se mettre en fureur lorsqu'on lui parle de ses sœurs, elle témoigne le désir de les voir. La nuit, il y a un peu de sommeil, qui est cependant troublé par la vision de Dieu ; mais elle se croit enceinte, non plus de deux enfants, mais d'un seul. Ce qui autorise sa persuasion, c'est le malaise qu'elle éprouve chaque matin ; elle a des envies de vomir et quelques vomissements dans la journée, et dans la nuit son appétit est très vif, et la portion ordinaire ne lui suffit pas.

Le 10 avril Rosalie Masson était calme, n'avait plus de visions, mais se disait enceinte ; les envies de vomir avaient persisté. Lorsque nous lui demandons si elle reconnaîtrait le cocher qui a commis des violences sur sa personne, elle n'hésite pas à déclarer qu'elle le reconnaîtra, et dans ses conversations elle ne parle plus haut, ne se laisse plus aller à ces éclats de voix qui dénotaient une exaltation si manifeste chez elle. Ajoutons que dans les dernières visites

que nous avons fait subir à cette jeune fille pour constater s'il y avait eu ou non viol, elle a témoigné une répugnance et un sentiment de pudeur très prononcés, impressions que les premiers examens n'avaient pas fait naître en elle. Depuis que plus de calme est survenu dans son état général, elle n'a rien ajouté de plus positif aux faits qui se rattachent à l'attentat à la pudeur commis sur sa personne.

Le 11 avril, nous avons assisté à la confrontation de l'inculpé avec la jeune Masson. Avant qu'il fût en sa présence, elle était inquiète, tremblante, et semblait redouter cette entrevue. Lorsque le sieur Bec parut, elle le reconnut sans manifester d'émotion notable, et dit sans hésiter que c'était bien lui, mais qu'il ne portait pas alors le même pantalon.

Son état s'améliorant chaque jour, et cette entrevue ne paraissant pas avoir eu d'influence fâcheuse sur son état moral, ses parents réclamèrent sa sortie, et le 19 avril, elle quitta l'hospice de la Salpêtrière, continuant d'éprouver des envies de vomir et d'affirmer qu'elle était enceinte.

L'état de santé de la jeune Rosalie Masson n'a pas été dans sa famille aussi satisfaisant que l'on aurait pu l'espérer, et l'on a été forcé de la placer de nouveau à l'hospice de la Salpêtrière, où elle est rentrée de nouveau le 25 avril. Il paraîtrait, d'après les renseignements qui nous ont été fournis par sa sœur, la femme G..., chez laquelle Rosalie demeurait, que cette jeune fille était très agitée plusieurs heures chaque jour, et qu'alors on avait beaucoup de peine à la retenir; elle était très exigeante pour sa nourriture, demandait des aliments qu'elle repoussait lorsqu'on les lui avait procurés, caprices que la jeune Rosalie n'a jamais manifestés dans son état de bonne santé.

D'après tout ce qui précède, il est de la dernière évidence pour nous que la jeune Masson a présenté tous les symptômes de la manie aiguë consécutivement aux violences dont elle a été l'objet le 20 mars dernier. Notre opinion sur

la cause du désordre mental de la jeune Masson est d'ailleurs pleinement confirmée par ce fait bien constaté, qu'antérieurement à l'époque de ces violences, cette jeune fille n'avait jamais présenté les moindres signes d'une perturbation quelconque dans ses facultés intellectuelles, non plus que cette irascibilité et cette agitation continuelle qui contrastaient si étrangement avec le caractère naturellement doux et timide de la jeune Rosalie Masson.

Nous terminerons ici ce rapport sur l'état mental de cette jeune fille, car nous avons suffisamment établi la réalité de l'affection maniaque dont la jeune Masson a été atteinte; cependant, comme il doit importer de constater les suites de cette maladie, sa durée, et de déterminer si une guérison définitive aura lieu, nous pensons qu'il serait nécessaire d'examiner de nouveau cette jeune fille à intervalles plus ou moins éloignés, d'autant plus que d'après ses assertions on peut présumer qu'elle est enceinte, et la constatation de cet état deviendrait ici de la plus haute importance.

Deuxième rapport.

Nous nous sommes transportés de nouveau à l'hospice de la Salpêtrière, où la jeune Rosalie Masson est rentrée le 25 avril dernier, après avoir passé plusieurs jours dans sa famille.

L'état d'agitation de cette jeune fille n'avait pas permis à ses parents de la conserver auprès d'eux. Cette excitation se manifestait par divers actes que nous avons déjà signalés dans notre dernier rapport. Tantôt on avait peine à la retenir et à satisfaire ses exigences pour la nourriture; tantôt elle achetait un grand nombre de pots de fleurs qu'elle brisait aussitôt après. La jeune Rosalie n'était pas sujette à ces caprices avant son état de maladie. Depuis sa rentrée à

L'hospice de la Salpêtrière, les règles ont reparu avec abondance le 27 août, et ont duré jusqu'au 4 mai. Les envies de vomir et les vomissements ont cessé.

L'état physique de Rosalie est amélioré; elle est moins maigre, sa physionomie est plus calme, mais le sommeil n'est pas régulier. Les sentiments affectifs ont repris quelque empire sur elle; c'est en pleurant qu'elle demande à retourner auprès de son père, dont les infirmités ne lui permettent pas de vaquer à ses occupations; d'une autre part, elle refuse de voir sa sœur, la femme G....., à qui elle reproche de l'avoir placée de nouveau à la Salpêtrière. Elle est très difficile à vivre avec les autres malades ou les filles de service, qu'elle accuse de la frapper, de lui refuser tout ce qu'elle demande, et quand on lui reproche à elle-même diverses fautes, elle les nie malgré leur évidence. Plusieurs surveillantes nous ont affirmé qu'elle avait pris et caché divers objets appartenant à des malades, et après qu'ils avaient été retrouvés dans les endroits où elle les avait placés, elle n'en continuait pas moins de nier que ce fût elle qui les eût ainsi soustraits.

Avant sa maladie, la jeune Rosalie portait la plus vive amitié à sa sœur, et était d'un caractère très doux, très facile à vivre avec tous ceux qui l'entouraient.

Une différence encore aussi manifeste entre l'état actuel de la jeune Masson et son caractère et ses habitudes antérieures, dénote que l'état d'excitation morale qui a succédé aux violences dont elle a été l'objet n'est pas complètement calmé, quoiqu'il y ait aujourd'hui bien évidemment chez elle une grande amélioration dans son état moral. Quant à l'existence d'une grossesse chez cette jeune fille, l'apparition récente des règles à leur époque normale et leur durée, si les déclarations de cette jeune fille sont exactes, sont une circonstance qui autorise au moins à douter qu'elle soit enceinte. Toutefois, l'époque à laquelle remonterait la conception n'est pas encore assez éloignée

pour qu'on puisse affirmer aujourd'hui d'une manière positive qu'il n'y a pas grossesse.

Nota. Plusieurs années se sont écoulées depuis que nous avons visité la jeune Masson, et malheureusement son état mental a conservé un trouble qui n'a pu être dissipé par aucun des traitements employés.

Le sieur Bec, déclaré coupable devant la cour d'assises de la Seine, a été condamné pour crime de viol à vingt années de travaux forcés.